

Inscription sur les listes électorales

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite.

Où s'inscrire ? A la Mairie de Châteaudun.

Sur place :

Hôtel de Ville. 2 place du 18 Octobre. 28200 Châteaudun.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h15 à 18h00
(Fermeture des services à 17h30, mais l'accueil reste ouvert jusqu'à 18h).

Le samedi : de 09h00 à 12h00.

Par correspondance :

Mairie de Châteaudun. Hôtel de Ville. 2 place du 18-Octobre. 28200 Châteaudun.

Télécopie : 02 37 45 54 46

Téléphone : 02 37 45 11 91.

1 - Listes électorales : nouvelle inscription

- Pour pouvoir voter (le vote est un devoir civique), il faut **être inscrit** sur les listes électorales.

- L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions, s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans), ainsi que pour les Français(e) obtenant la nationalité à partir de 2019.

- En dehors de ces situations, **il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales** (liste électorale de la Mairie de Châteaudun) pour pouvoir voter.

- *Rappel : les citoyens européens résidant à Châteaudun peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.*

Lien utile : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

2 - Inscription sur les listes électorales : en cas de déménagement

Un Français déménageant à Châteaudun doit déclarer sa nouvelle adresse auprès de la mairie de Châteaudun (son nouveau domicile).

Il y a 3 manières de s'inscrire : en ligne ; sur place ; par courrier.

*N.B : **les commerçants, artisans, entreprises...** qui règlent un impôt sur Châteaudun **peuvent voter à Châteaudun**, là où ils ont leur activité économique, et ainsi participer à la vie et à l'avenir de notre cité.*

⇒ **Inscription en ligne** :

Il faut utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des **deux documents suivants** :

- A - Justificatif de domicile (ex : facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, attestation d'assurance habitation, avis d'imposition, titre de propriété, quittance de loyer...).
- B - Justificatif d'identité (ex : carte nationale d'identité, passeport...).

Service en ligne

Demande d'inscription sur les listes électorales :

Accessible avec un compte [service-public.fr](https://www.service-public.fr) ou via France Connect.

[Accéder au service en ligne](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=/loginSuccessFromSp&typeCompte=particulier)

⇒ Lien : <https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=/loginSuccessFromSp&typeCompte=particulier>

Des questions ?

Notre contact : fabienverdier.chateaudun@gmail.com

Site Internet : www.fabienverdier.com

Liste « Châteaudun 2020 »